



Le bulletin

02
03

POINT FORT

Département
technique de
Bulle

04
05

LE DOSSIER

Le bilan
du Conseil
communal

12
13

MOBILITÉ

Concept de
mobilité
douce



BULLE 360°

10
11

Le Service
horticole de la
ville de Bulle

10 UN LABEL DE BIODIVERSITÉ
POUR LES COMMUNES

11 LA COMMUNE «FAVORABLE
AUX PAPILLONS»

06
09

LES ÉCOLES

Le point sur
la rentrée
2010-2011

06 L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE
DU MATIN: LÈVE-TÔT

07 HORAIRES SCOLAIRES
HORAIRES DES TRANSPORTS

14
16

ACTUALITÉS

Excursion
forestière

15 L'EAU VIRTUELLE

ÉDITORIAL

SYLVIE MAGNE

Conseillère communale

**BULLE, UNE VILLE PLUS PROPRE, PLUS
FLEURIE, PLUS BELLE**

Les importants travaux de valorisation du centre-ville de Bulle sont terminés. D'autres vont se poursuivre à La Tour-de-Trême et dans les quartiers ces prochaines années. À terme, notre population va gagner en qualité de vie. Moins de trafic, moins de pollution et moins de bruit sont attendus.

Bien sûr, qui dit travaux, dit nuisances passagères. La commune en est consciente et tente d'en limiter au maximum les impacts. Les collaborateurs de la Voirie et du Service horticole s'activent tout au long de l'année avec détermination et passion pour maintenir le domaine public propre, valoriser l'image de notre cité, la rendre toujours plus attractive en l'embellissant notamment par des décorations florales.

Aujourd'hui, Bulle veut aller encore plus loin dans la préservation de ses espaces verts et de la biodiversité. Nous avons ainsi engagé

des démarches pour obtenir le label «commune favorable aux papillons» délivré par Pro Natura. Acteur central de ce projet, le Service horticole s'engage désormais à valoriser les prairies naturelles, à privilégier les cultures favorables à l'environnement et à laisser la nature reprendre ses droits sur certains espaces sélectionnés.

Ce processus doit permettre aux papillons, mais également à la flore et à la faune dans son ensemble, de trouver une meilleure place au cœur de notre commune.



LE PORTRAIT EXPRESS
DE JEAN HOHL,
INGÉNIEUR DE VILLE

03

LE POURQUOI DES TRAVAUX EN VILLE

Les travaux en ville de Bulle font partie d'un vaste dispositif, dont la H189 et les transports publics sont des composantes, qui vise à réduire la pollution et les nuisances sonores sur le territoire communal. Objectif: améliorer à terme la qualité de vie des habitants.

02 03

LE POINT SUR LE DÉPARTEMENT TECHNIQUE

LE DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Le Département technique de la ville de Bulle occupe les 50% du personnel communal (sans les homes). Il rassemble les activités du Centre d'entretien, du Secteur génie civil, travaux et circulation, du Secteur aménagement et bâtiment, du Cadastre et du Secrétariat.

02

«Les travaux sont une étape vers une meilleure qualité de vie»

Les explications de Jean Hohl

Jean Hohl est le chef du Département technique de la ville de Bulle. L'ingénieur de ville nous présente le fonctionnement du département et fait le point sur les projets en cours.

- **LE BULLETIN:** Comment est organisé le Département technique de la ville de Bulle?

- **JEAN HOHL:** Le Département technique, qui est placé sous la responsabilité de l'ingénieur de ville, est divisé en cinq secteurs d'activités. Il s'agit du Centre d'entretien, du Secteur génie civil, travaux et circulation, du Secteur aménagement et bâtiment, du Cadastre et du Secrétariat. Puis, certains secteurs sont encore subdivisés en services. Le Centre d'entretien comprend ainsi le Service des forêts, la Section mécanique, la Voirie et le Service horticole pour les parcs et jardins. Enfin, le Secteur aménagement et bâtiment englobe le Service de l'aménagement du territoire, la Police des constructions, le Service des bâtiments et conciergerie et le Service des infrastructures sportives.

- **Quelles sont vos missions au service de la commune?**

- Elles sont multiples. Le Centre d'entretien est ainsi chargé principalement de l'entretien du domaine pu-



Le Département technique avec ses collaboratrices et ses collaborateurs.

Nos activités au service de la commune sont multiples

blic, de la gestion du cimetière, des forêts et des parcs et jardins, du déneigement, du bon fonctionnement du réseau d'assainissement, du contrôle des cours d'eau, de la gestion des déchets ou encore de la gestion du parc à machines.

- **Et concernant le génie civil, les travaux et la circulation?**

- Ce secteur assure bien sûr le pilotage et le suivi des projets de travaux routiers et d'assainissement. Il est également chargé de traiter les dossiers liés à l'éclairage public, à l'électricité, à l'eau potable et au teleréseau. Il élabore également les concepts de circulation et plus généralement de mobilité, et il s'occupe du dossier des transports publics.

- **Le Secteur de l'aménagement et bâtiment est également une**

grande division de votre département?

- Oui. Il traite de l'actualisation et de la mise en œuvre du Plan d'aménagement local, mais il gère également les bâtiments communaux, les conciergeries, les terrains à bâtir, ainsi que les eaux usées industrielles. Quant à la Police des constructions, elle est chargée de manière plus spécifique de délivrer les permis de construire, de garantir la salubrité publique, de gérer l'affichage public ainsi que les abris de la protection civile. Enfin, ce secteur a également



L'équipe de la conciergerie de la ville de Bulle.

sous sa responsabilité le dossier des infrastructures sportives.

- Restent le Cadastre et le Secrétariat...

- Le Cadastre s'occupe de l'information générale, du système d'infographie du territoire, du cadastre, du cadastre souterrain et de la facturation des taxes cadastrales. Enfin, le Secrétariat assure le support administratif pour tous les services du département.

- La palette des activités est très large...

- Oui. Le Département technique travaille pratiquement avec tous les conseillers communaux. Nous nous occupons de facto de tout ce qui n'est pas purement financier ni strictement administratif. Nous suivons les dossiers depuis l'établissement du budget jusqu'à la phase de réalisation. Notre département réunit ainsi dans ses différents services les 50% des ressources humaines de la commune.

- Que représente schématiquement la part financière de vos activités dans le ménage communal?

- Dans les grandes lignes, les dépenses liées aux différentes missions du Département technique représentent 30 millions de francs sur les 100 millions du compte de fonctionnement. Les imputations internes, les locations ainsi que les taxes apportent quant à elles quelque 17 millions de recettes à la commune.

- Quels sont vos dossiers prioritaires pour les années à venir?

- Les besoins en infrastructures scolaires sont bien évidemment un dossier clé pour les années à venir. La croissance démographique combinée à la mise en place de la deuxième

année d'école infantine impose la construction de nouvelles salles de classe. Le dossier de l'aménagement du territoire est également une vaste réforme que nous menons depuis plusieurs années déjà. Il s'agit d'un instrument de conduite complet, qui est en passe d'être actualisé pour être compatible avec le projet d'agglomération Mobul.

De plus, la mise en place des mesures d'accompagnement de la route de contournement H189 ainsi que le développement du projet d'agglomération Mobul doivent également se poursuivre ces prochaines années. Enfin, nous restons attentifs à l'évolution du dossier du centre sportif régional. Mais ce projet, certainement très important pour toute la région, doit encore se concrétiser au niveau politique.

▮ Nous travaillons pour une meilleure qualité de vie

- Les travaux vont donc se poursuivre à Bulle?

- Il est utile de rappeler que la construction de la H189 et la mise en service des transports publics ne représentent pas une fin en soi. Leur mise en service combinée implique un certain nombre d'autres obligations pour la commune en termes de réduction du trafic au centre-ville, de diminution du bruit et de la pollution, qui sont à l'origine de la grande majorité des travaux entrepris ces dernières années. Historiquement, c'est bien pour améliorer la qualité de vie des habitants, péjorée par la pollution de l'air et les nuisances sonores dues au trafic, que nous avons dû

mettre en œuvre quatre mesures centrales: la construction de la H189, qui doit permettre une réduction de 50% du trafic au centre-ville, la mise en place des transports en commun, l'introduction des mesures d'accompagnement (zones à modulation de trafic, concept de stationnement, itinéraire de mobilité douce, gestion du trafic poids lourds et mesures d'aménagement du territoire comme la politique de densification) et, enfin, la mise en place d'un concept d'information et de communication à la population.

- Quelle est la prochaine étape de ce plan d'action?

- Le Département technique va poursuivre ces travaux avec le réaménagement du centre de La Tour-de-Trême et son passage en zone 30. Concernant les autres chantiers clés, leur mise en œuvre dépendra du résultat de l'analyse de l'efficacité des mesures prises. Encore une fois, nous sommes dans une période de transition, où toutes les mesures n'ont pas déployé totalement leurs effets. Mais notre objectif est bien sûr que la qualité de vie des habitants de notre commune soit renforcée de manière durable.

- Les habitants sont-ils prêts à assimiler désormais ce nouveau fonctionnement de la mobilité urbaine?

- Il est clair que les mentalités doivent encore évoluer. Il faut donner du temps au temps, tout en créant des impulsions et en incitant à des changements. Il n'est pas aisé de faire évoluer les habitudes en passant d'un mode de transport individuel vers d'autres formes de mobilité. De plus, des concepts de mobilité douce doivent être encore développés, mis en œuvre et communiqués à la population.

JEAN HOHL

① UNE PERSONNALITÉ

Mon père

② UNE PASSION

Le vélo

③ UN ÉVÉNEMENT

La chute du mur de Berlin et la naissance de mes enfants



© PHOTO: STEFAN RICHTER

④ UN PLAT

Les sushis et le gigot d'agneau



© PHOTO: THINK DRAW

⑤ MON ENDROIT PRÉFÉRÉ

Partout où le regard peut porter loin



⑥ UNE DESTINATION

Londres



© PHOTO: DAVID CASTOR

⑦ UN FILM

Tête en friche de Jean Becker



⑧ UN RÊVE

Que les hommes respectent «leur» planète

⑨ UN LIVRE

Fortune de France de Robert Merle



► PREMIER BILAN DU CONSEIL COMMUNAL

Pour cette 10^e édition:
Josiane ROMANENS (PLR),
David SEYDOUX (PS)
et Yves SUDAN (PLR)
ont répondu au
questionnaire.

04 05

► LES PROCHAINS BILANS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Raoul GIRARD (PS),
Yves MENOUD (PDC)
et Anne ROD (PLR)
concluront cette série lors de
l'édition de fin d'année.

L'EXÉCUTIF BULLOIS À SEPT MOIS DES ÉLECTIONS COMMUNALES

► UN SEUL CERCLE ÉLECTORAL

Les prochaines élections communales se dérouleront le 20 mars 2011 pour le premier tour et le 10 avril pour le second tour. Pour la première fois depuis la fusion, Bulle et La Tour-de-Trême formeront un seul cercle électoral. Lors des précédentes élections, les Tournais et les Bullois avaient voté chacun dans un cercle électoral distinct, ce qui ne sera donc plus le cas pour les prochaines échéances électorales.

Bilan et perspectives du Conseil communal

PARTIE 2

QUESTION 1

QUELS SONT LES PRINCIPAUX DOSSIERS QUI VOUS ONT OCCUPÉ DURANT CETTE LÉGISLATURE?

QUESTION 2

QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE VOTRE ACTION AU CONSEIL COMMUNAL?

QUESTION 3

QUELS PROJETS PRIORITAIRES LA COMMUNE DOIT-ELLE MENER À BIEN CES PROCHAINES ANNÉES?

Les neuf conseillers communaux tirent le bilan de leur action à l'exécutif bullois et s'expriment sur les dossiers communaux clés pour les années à venir. Si les conseillers communaux forment avant tout un collège, qui décide ensemble des politiques publiques à mener à bien pour la ville, cette rubrique permet de comprendre quels sont les dossiers principaux qui ont occupé chaque conseillère et conseiller. Cette série est proposée lors des trois éditions de cette année.

«La rénovation du Foyer de Bouleyres est une priorité»



• Josiane Romanens • Radicale • Dicastère: santé et affaires sociales •

QUESTION 1

Deux dossiers m'ont occupée dès mon arrivée au Conseil communal. Il a en effet fallu remplacer deux chefs de service sur le départ. Au Service des tutelles, après les départs successifs de José Gremaud et de Thomas de Tribolet, Christophe Allaman a repris les rênes de ce service en décem-

bre 2008. Quant à Christian Rime, il a repris la direction des foyers de la commune, succédant ainsi à Suzanne Gaillard fin 2006.

Le dossier de l'assurance-maladie a également été prioritaire dans mon dicastère. Nous avons dû signer une convention avec les assureurs pour les personnes incapables d'assumer le paiement de leurs primes ou de leurs traitements. C'est un dossier pointu et complexe. Les études pour la rénovation du Foyer de Bouleyres ainsi que la construction d'une nouvelle cuisine sont actuellement en cours de finalisation. Le déménagement du Service des tutelles ainsi que sa réorganisation ont également mobilisé des ressources. Enfin, sur le plan intercommunal, les activités du Réseau santé de la Gruyère – aide et soins à domicile, service d'ambulance, prise en charge médicosociale et aide sociale – font partie également du quotidien de mon dicastère.

QUESTION 2

Je tire un bilan très positif de cette législature qui va s'achever dans quelques mois. Le Conseil communal forme une excellente équipe et une très bonne entente y règne. Nous pouvons travailler dans un climat agréable et constructif. Personnellement, le dicastère Santé et social m'a permis de m'immerger dans les problèmes sociaux de ma commune dont, il faut bien le reconnaître, j'ignorais l'étendue. Malgré tout ce que l'on peut penser de l'action politique et des critiques que l'on peut lui faire, j'ai rencontré beaucoup de citoyens qui ont manifesté de la reconnaissance pour notre action au service de la commune. Ces rencontres riches sur le plan humain, notamment avec des familles et des personnes âgées, sont très valorisantes, car elles donnent un sens à notre engagement. Enfin, je salue également la qualité de notre administration, qui nous appuie avec

compétence et efficacité dans nos différentes missions.

QUESTION 3

La priorité de mon dicastère est la rénovation du Foyer (un crédit pourrait être demandé en décembre) et la construction de la nouvelle cuisine, dont les plans seront mis à l'enquête cet automne. Ces travaux permettront de développer un espace spécialisé en psychogériatrie capable d'offrir aux personnes souffrant de démences un accueil adapté. Dans l'idéal, je souhaiterais également que l'on soutienne, sous une forme qui reste à définir, la construction d'appartements protégés pour personnes âgées. Ces structures font encore cruellement défaut dans notre région. De manière générale, l'agrandissement des écoles et le déménagement de la crèche Les Lutins devront être réalisés d'ici à 2013 avec l'arrivée de la deuxième année d'école enfantine.

«La qualité de l'école est au centre de nos préoccupations»



QUESTION 1

Le dossier des écoles a été une priorité durant cette législature. Les espaces de formation de la commune doivent répondre aux nouveaux besoins de la population. L'entrée en force de la deuxième année d'école enfantine en 2013 et la croissance démographique rendent nécessaire

• David SEYDOUX • Socialiste • Dicastère: enseignement, formation et jeunesse •

l'agrandissement de nos écoles. Les sites de La Tour-de-Trême et de la Condémine seront aménagés en conséquence. Nous devons en effet tenir compte de la densification du centre-ville, des contraintes de l'aménagement du territoire ou encore des axes du réseau de transports publics. Dans ses réflexions, la commune manifeste une volonté claire de veiller à ce que l'école bulloise soit toujours ce lieu d'excellence, où nos enfants bénéficient, dans un environnement sûr et agréable, des hautes compétences d'un corps enseignant engagé et passionné. Enfin, le développement des activités du Centranim et son déménagement à l'ancienne Ecole de musique ont également mobilisé des ressources importantes.

QUESTION 2

En attendant l'extension des écoles, plusieurs dossiers importants ont été menés à bien pour renforcer

la qualité de l'offre scolaire et extrascolaire. Depuis 2006, pour l'ouverture de nouvelles classes et pour palier aux départs naturels, nous avons ainsi engagé 30 enseignants supplémentaires. Avec mes collègues du Conseil communal, nous avons également décidé de financer la mise en service de trois classes en plus de celles dont nous avons droit, afin que le taux d'élèves par classe soit le plus bas possible et que la qualité de l'enseignement soit garantie.

Le bilan est également positif du côté des accueils extrascolaires. Après sa reprise par la commune en août 2007, l'accueil de midi Bulle d'Air a connu un essor remarquable sur les trois sites. Dans quelques jours, l'accueil du matin va également compléter cette offre d'encadrement des enfants, en offrant aux familles de nouvelles possibilités de concilier vie familiale, vie professionnelle et scolarité obligatoire de leurs enfants.

QUESTION 3

En priorité, dans mon dicastère, il faut mener à bien les projets d'agrandissement des écoles. Ensuite, l'accueil extrascolaire du soir compléterait judicieusement l'offre existante, en mettant à disposition des parents des structures le matin, à midi et le soir. Si nous n'avons que peu de maîtrise sur les horaires de Mobul, nous allons renouveler nos efforts pour que les transports publics répondent davantage aux besoins des usagers, donc des élèves. Enfin, la création d'un poste de délégué à la jeunesse et d'un poste d'éducateur de rue devront faire l'objet d'une réflexion approfondie au sein du Conseil communal. De manière plus large, les discussions pour la création d'un Centre sportif régional et les travaux engagés par la ville afin de favoriser la mobilité douce doivent se poursuivre, car ils sont les garants d'une meilleure qualité de vie.

«L'arrivée des transports publics est un vrai progrès pour la ville»



QUESTION 1

Les dossiers importants dont j'ai eu la charge n'ont pas manqué. J'aimerais en évoquer trois. Tout d'abord, il y a eu la mise en place des transports publics d'agglomération, qui ont été inaugurés parallèlement à la route de contournement H189. Il s'agit d'une mesure

• Yves SUDAN • Radical • Dicastère: sécurité et transports •

centrale du dispositif imaginé pour réduire le trafic individuel motorisé et faire diminuer par conséquent le bruit et la pollution au centre-ville de Bulle. Le développement d'une vraie politique des transports pour la commune, mais également pour nos partenaires de l'agglomération, a été une préoccupation majeure de cette législature.

Ensuite, la politique de sécurité est évidemment un autre volet prioritaire. Nous avons dû vivre une réforme importante avec le rattachement d'une partie de nos prérogatives, notamment la police de proximité, à la Police cantonale dès juillet 2009. La mission de la police communale a ainsi été redéfinie. Nos agents accomplissent désormais des tâches plutôt administratives ou liées à la circulation routière notamment lors de manifestations, à la gestion des amendes d'ordre ainsi qu'à Pédibus.

Enfin, la Convention intercommunale en matière de protection de la population, mettant en place un Organe de conduite communal, l'ORCOC-Trême, et une stratégie de protection de la population et de protection civile, a été signée en juillet 2009.

QUESTION 2

J'ai retiré énormément de satisfaction à mener à bien ces différents dossiers. Le Conseil communal est avant tout une équipe, qui tente de mettre en place les meilleures solutions possibles pour le développement de la commune dans le dialogue et le respect des opinions de chacun. Bien évidemment, le dossier de l'agglomération Mobul et son volet transport m'ont permis de tisser des relations amicales durables avec nos partenaires des communes voisines. La mise en place des transports publics et la rédaction du projet d'agglomération ont été complexes

et les négociations ardues, mais nous avons finalement atteint les objectifs que nous nous étions fixés.

QUESTION 3

Pour mon dicastère, la mise en œuvre de la nouvelle politique de mobilité, avec notamment les premières évaluations du fonctionnement de Mobul, doit se poursuivre ces prochaines années: l'amélioration du Concept Mobility Car, la mise en place de vélos électriques et l'examen de la cadence des bus. Dès 2011, dans le cadre de l'agglomération, l'exécution des mesures d'accompagnement de la H189 (par exemple les infrastructures routières, la mobilité douce et les abris bus) débiteront, notamment à la rue de l'Ancien-Comté à La Tour-de-Trême. L'ensemble de ces mesures bénéficieront ces prochaines années de subventions fédérales à hauteur de 10 millions de francs.

NOUVEAUX HORAIRES

Les élèves des classes primaires et enfantines auront désormais des horaires scolaires harmonisés, autrement dit uniques:

- 7 h 50/55 à 11 h 30
- 13 h 30/35 à 15 h 20

07



PAS DE CONGÉ
PENDANT L'ÉCOLE

09

TOUT SAVOIR SUR LA RENTÉE SCOLAIRE

LÈVE-TÔT: L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU MATIN

Dès la rentrée 2010-2011, un accueil extrascolaire du matin sera organisé pour les élèves du cercle scolaire de Bulle et Morlon qui le souhaitent. Tous les détails de cette nouvelle offre seront communiqués ultérieurement. En principe, l'accueil extrascolaire sera ouvert dès 6 h 30.

06

Lève-tôt: L'accueil extrascolaire matinal de la commune est lancé

La nouveauté de la rentrée scolaire 2010-2011

Dès le 26 août 2010, un accueil du matin sera ouvert de 6 h 30 à 7 h 45 pour les élèves de l'école obligatoire fréquentant les sites de la Condémine, de la Léchère et de La Tour-de-Trême. Cette structure extrascolaire, mise en place par la commune de Bulle et baptisée Lève-tôt, vient compléter l'offre déjà existante de midi, Bulle d'Air.

La commune de Bulle étoffe son offre dans le domaine de l'accueil extrascolaire. A la rentrée 2010, un accueil du matin sera ouvert pour les élèves de l'école primaire et enfantine qui fréquentent les sites scolaires de la Condémine, de la Léchère et de La Tour-de-Trême. Cette nouvelle structure, appelée Lève-tôt, sera ouverte du lundi au vendredi de 6 h 30 à 7 h 45, mais uniquement durant les semaines d'école.

UNE PRESTATION POUR LES FAMILLES

Cette prestation doit permettre de mieux répondre aux besoins des familles. Elle s'adresse en particulier aux parents qui travaillent ou qui ne peuvent assurer, pour d'autres raisons, l'encadrement de leur enfant. Ainsi, Lève-tôt garantit une prise en



charge précoce des élèves, évitant qu'ils ne soient livrés à eux-mêmes trop longtemps avant le début des cours. Il assure également un encadrement sécurisé et convivial à l'intérieur des sites scolaires. L'accueil du matin complète l'offre existante de Bulle d'Air, l'accueil extrascolaire communal de midi assuré par l'école bulloise depuis 2007.

Lève-tôt sera disponible dès le jeudi 26 août 2010, date de la rentrée scolaire. La prise en charge est ac-

Cette prestation s'adresse aux parents qui travaillent ou qui ne peuvent assurer l'encadrement de leur enfant.

ceptée par les surveillants depuis 6 h 30 jusqu'à 7 h 15 au plus tard. Les

élèves peuvent apporter leur petit déjeuner et le consommer sur place ou encore avancer leurs devoirs ou réviser. A 7 h 45, soit 5 minutes avant la première sonnerie, ils quittent l'accueil pour se rendre en classe.

DES TARIFS DÉGRESSIFS

Le montant de l'inscription annuelle est fixé à 40 francs par famille. Les tarifs journaliers sont dégressifs. Il en coûtera par élève respectivement 4 francs pour un accueil par semai-



ne, 7 francs pour deux, 10 francs pour trois, 13 francs pour quatre et 15 francs pour la semaine scolaire.

VERS UN ACCUEIL DU SOIR

Soucieuse de mieux prendre en compte le besoin des familles dans le domaine de l'accueil extrascolaire, la commune étudie également la possibilité d'offrir dès que possible une structure similaire à celles de midi et du matin en fin d'après-midi. Cette nouvelle prestation serait mise en œuvre en plus des devoirs surveillés. Une réflexion est engagée notamment dans le cadre de l'agrandissement des écoles prévu à l'horizon 2013. Ce développement des sites permettra à terme de fournir des locaux efficaces pour intégrer les accueils du matin, de midi et du soir.

HORAIRES SCOLAIRES

ENFANTINES

LUNDI		7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
MARDI	GROUPE A	7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
MARDI	GROUPE B	7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	CONGÉ
MERCREDI		CONGÉ	
JEUDI	GROUPE A	7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	CONGÉ
JEUDI	GROUPE B	7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
VENDREDI		7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	CONGÉ

PRIMAIRES 1P ET 2P

LUNDI		7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
MARDI	GROUPE A	7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
MARDI	GROUPE B	CONGÉ	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
MERCREDI		7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	CONGÉ
JEUDI	GROUPE A	CONGÉ	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
JEUDI	GROUPE B	7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
VENDREDI		7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20

PRIMAIRES 3P À 6P

LUNDI		7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
MARDI		7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
MERCREDI		7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	CONGÉ
JEUDI		7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20
VENDREDI		7 h 50 7 h 55 - 11 h 30	13 h 30 13 h 35 - 15 h 20

RÉCRÉATION | PAUSE

LU-VE		9 h 35 - 9 h 50	14 h 25 - 14 h 30
-------	--	-----------------	-------------------

HORAIRES TRANSPORTS SCOLAIRES

TRANSPORT PUBLIC | HORAIRES «MOBUL» (selon horaires officiels)

MORLON - VUADENS | VUADENS - MORLON

Pour les élèves de Morlon, quartier de Jéricho

ARRIVÉE	07 h 37	arrêt «Pré-Vert»
DÉPART	11 h 51	
ARRIVÉE	13 h 07	
DÉPART	15 h 51	

Pour les élèves du quartier rue de Vevey

ARRIVÉE	07 h 45	arrêt «Place des Alpes»
DÉPART	11 h 43	
ARRIVÉE	13 h 15	
DÉPART	15 h 43	

TRANSPORT SCOLAIRE



Pour les élèves du quartier des Granges

ROUTE DES GRANGES	07 h 42	13 h 18
RUE DES MÉNESTRELS	07 h 43	13 h 19
RUE DES PARADISIERS	07 h 43	13 h 20
RUE DES BALADINS	07 h 44	13 h 21
LAITERIE DES GRANGES	07 h 45	13 h 22
CITÉ MON-REPOS	07 h 46	13 h 23
ÉCOLE PRIMAIRE	07 h 50	13 h 27



ÉCOLE PRIMAIRE	11 h 35	15 h 28
CITÉ MON-REPOS	11 h 38	15 h 31
ROUTE DES GRANGES	11 h 39	15 h 32
RUE DES MÉNESTRELS	11 h 40	15 h 33
RUE DES PARADISIERS	11 h 41	15 h 34
RUE DES BALADINS	11 h 42	15 h 35
LAITERIE DES GRANGES	11 h 42	15 h 36

Horaires uniques pour les classes primaires et enfantines

Rentrée scolaire 2010-2011

L'école du cercle scolaire de Bulle et Morlon prépare la rentrée 2010-2011. A noter plusieurs nouveautés: les horaires vont être harmonisés. Une nouvelle distribution des élèves vers les différents sites va entrer en vigueur. Cette mesure devrait permettre de mieux bénéficier de la desserte en transports publics de Mobul.

Dès la rentrée 2010-2011, les classes primaires et enfantines bénéficieront d'un horaire unique. Les cours du matin seront donnés de 7 h 50/55 à 11 h 30 et les cours de l'après-midi de 13 h 30/35 à 15 h 20. Cette adaptation (horaire avancé de 5 minutes le matin et retardé de 10 minutes l'après-midi) doit permettre une meilleure gestion du flux des élèves de la Condémine, sachant qu'avec une cadence de 30 minutes des bus Mobul, il a été difficile voire impossible de trouver des horaires qui satisfassent tout le monde.

NOUVELLE GRILLE HORAIRE

De plus, une nouvelle grille horaire est mise en place pour les classes enfantines. Les congés hebdomadaires sont fixés au mercredi toute la journée, ce qui est déjà le cas aujourd'hui, et, désormais, au vendredi après-midi.

Le système d'alternance pour l'école enfantine ne change pas!

L'alternance en première et deuxième primaires est également modifiée, afin de la rendre plus simple. Rappelons que l'alternance est la division de la classe en deux groupes; l'un des groupes vient à l'école pendant que l'autre a congé. Ce système permet aux enseignants d'effectuer un travail pédagogique en plus petits groupes et



de répondre au mieux aux besoins de chaque élève.

Désormais, les alternances - 4 unités - auront lieu le mardi matin ou le jeudi matin selon les groupes. Afin de respecter le nombre d'unités d'alternance annuelles, il n'y aura pas d'alternance durant 10 semaines pendant l'année. Ainsi, à la place de 39 semaines à 3 unités, les élèves suivront 4 unités d'alternance durant 29 semaines. Actuellement, les élèves de 1P et 2P ont 3 unités d'alternance, parfois le matin, parfois l'après-midi. Attention, rappelons que le système d'alternance pour l'école enfantine ne change pas.

MIEUX DISTRIBUER LES ÉLÈVES

Une nouvelle distribution des élèves a été décidée pour les sites de la Léchère et de la Condémine. Cette décision doit permettre de mieux utiliser la capacité de chaque site et d'optimiser l'utilisation des transports publics. Cette nouvelle répartition donnera notamment la possibilité à certains élèves de réduire le temps de parcours annuel pour se rendre à l'école. Par exemple, les élèves domiciliés en haut de la rue de Vevey passeraient 60

heures de plus dans le bus, par année, s'ils étudiaient à la Léchère plutôt qu'à la Condémine.

De plus, l'utilisation de l'arrêt Mobul place des Alpes, à côté de l'Office du tourisme, est conseillée. Les élèves se rendront ensuite à l'école via le passage de l'Union et la cour du château avant de gagner les bâtiments par le passage sécurisé de la rue de la Condémine. Pour le retour, les élèves gagnent l'arrêt situé à côté de l'hôtel du Cheval Blanc grâce à un passage sécurisé au début de la rue de Gruyères. Ainsi, tous les passages des élèves

entre l'arrêt de bus et l'école seront sécurisés. Les parents sont responsables d'amener leur enfant à l'arrêt de bus le plus proche de leur domicile. Une exception: l'école assure quatre fois par jour un passage sécurisé pour les enfants à la route de Riaz au giratoire proche du centre commercial Coop Brico+Loisirs.

TOUTES LES INFOS SUR:
www.ecolebulle.ch

AFFECTATION DES ÉLÈVES AUX DIFFÉRENTS SITES

SITE DE LA LÉCHÈRE

IRONT À LA LÉCHÈRE LES ENFANTS DOMICILIÉS À:

La rue de Corbières (> n° 46), de la Sionge (n° 59 et 61), de Vuippens, du Cârô, du Moulin, le chemin de la Réche, des Crêts, des Pîlons (n° impairs), des Préalpes et la route de Riaz.

SITE DE LA CONDÉMINE

IRONT À LA CONDÉMINE LES ENFANTS DOMICILIÉS À:

La rue de Vevey, des Alpettes, des Colombettes, Saint-Joseph, le chemin de Cuquerens, le chemin de Saucens, le chemin du Brésil et la route de la Part-Dieu.

CALENDRIER SCOLAIRE

RENTREE SCOLAIRE

JE 26 août 7 h 50
(primaire et enfantine)

VACANCES D'AUTOMNE

VE 15 octobre (fin cours)
MA 2 novembre (début cours)

IMMACULÉE CONCEPTION

ME 8 décembre 2010 congé

VACANCES DE NOËL

JE 23 décembre (fin cours)
LU 10 janvier (début cours)

VACANCES DE CARNAVAL

VE 4 mars (fin cours)
LU 14 mars (début cours)

VACANCES DE PÂQUES

VE 15 avril (fin cours)
LU 2 mai (début cours)

FÊTE DE L'ASCENSION

JE 2 juin CONGÉ
VE 3 juin CONGÉ (pont)

PENTECÔTE

LU 13 juin CONGÉ

FÊTE-DIEU

JE 23 juin CONGÉ
VE 24 juin CONGÉ (pont)

CLÔTURE SCOLAIRE

VE 8 juillet 11 h 30 enfantine
VE 8 juillet 15 h 20 primaire



PAS DE CONGÉ PENDANT L'ÉCOLE

Nous demandons aux parents de respecter scrupuleusement le calendrier scolaire et de ne pas prévoir de vacances sur le temps d'école. Les demandes de congé seront systématiquement refusées.

Informations

Absences, objets trouvés et aides financières



ABSENCES

En cas d'absence de votre enfant pour cause de maladie ou pour toute autre raison, nous vous prions d'avertir immédiatement l'enseignant/e AVANT le début des cours, par simple appel téléphonique à son domicile ou par un message apporté en classe par un autre enfant. Hormis les cas de situations urgentes, l'administration scolaire ne transmet pas les excuses pour absences aux enseignants/es.

Concernant les visites médicales, nous vous prions de prendre rendez-vous, dans la mesure du possible, en dehors de l'horaire scolaire. Pour les soins dentaires durant les horaires scolaires, les enfants iront accompagnés d'un parent ou seuls, si l'enseignant/e aura obtenu une décharge parentale autorisant ce



dernier à se déplacer sans surveillance. Dans le cas contraire, l'élève restera en classe.

DEMANDES DE CONGÉ

Prière de se référer à l'art. 54 pt 3 du règlement de maison du cercle scolaire Bulle - Morlon. Pour des absences de plus de 3 jours, prière d'en faire la demande à l'inspecteur scolaire, par écrit et avec un délai d'un mois.

OBJETS TROUVÉS ET VOLS

Les objets trouvés à l'école peuvent être réclamés chez les concierges des bâtiments scolaires ainsi qu'au local de la conciergerie des halles pour les objets égarés dans l'une des six halles de sport.

Afin de réduire les risques de vols, les élèves sont priés de ne laisser que



le minimum dans les vestiaires des corridors (vestes, souliers, chaussures). Les élèves sont responsables de leurs objets personnels.

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LA COMMUNE

Les familles à revenu modeste peuvent solliciter un soutien financier auprès de la commune de Bulle. Cette dernière octroie aux élèves bullois et tourains des subventions pour le dentiste scolaire, les devoirs surveillés, le prix des repas du service d'accueil Bulle d'Air et certaines prestations scolaires. Toute demande doit être obligatoirement accompagnée d'un certificat de salaire de l'année en cours. En début d'année scolaire, chaque élève reçoit, par le canal de l'école, les formulaires adéquats. Ceux-ci sont à retourner, dûment complétés, au bureau communal.

ALTERNANCES DES GROUPES DE CLASSE

CLASSES ENFANTINES

GROUPE A | mardi après-midi

GROUPE B | jeudi après-midi

La formation des groupes est établie par l'enseignant/e.

CLASSES PRIMAIRES 1P ET 2P

GROUPE A | mardi matin (4 unités)

GROUPE B | jeudi matin (4 unités)

La formation des groupes est établie par l'enseignant/e.

ATTENTION !

Afin de respecter le nombre d'unités annuelles, il n'y aura pas d'alternance le jeudi 26 août 2010, et les semaines suivantes (complètes pour tous les élèves):

N° 38	20.09.2010	24.09.2010
N° 44	02.11.2010	05.11.2010
N° 49	06.12.2010	10.12.2010
N° 51	20.12.2010	23.12.2010
N° 9	28.02.2011	04.03.2011
N° 15	11.04.2011	15.04.2011
N° 22	30.05.2011	01.06.2011
N° 24	14.06.2011	17.06.2011
N° 25	20.06.2011	22.06.2011
N° 27	04.07.2011	08.07.2011

LOCALISATION

Le Service horticole de la ville de Bulle se trouve à côté de la forêt de Bouleyres, à la rue de Champ-Barby.

11



EN QUELQUES CHIFFRES

L'équipe du Service horticole est composée: d'un chef jardinier, d'un chef des cultures, de neuf professionnels et aides-jardiniers et de quatre apprentis.

10 11

UNE VILLE PLUS BELLE, PLUS FLEURIE, PLUS PROPRE

BULLE, VILLE FAVORABLE AUX PAPILLONS?

En utilisant des techniques de cultures favorables à la nature, la ville de Bulle pourrait être élevée par Pro Natura au rang de «commune favorable aux papillons».

11



Le Service horticole: la beauté fleurit dans les parcs et jardins bullois

Une ville plus verte

Le Service horticole fait partie intégrante du Département technique de la ville de Bulle. Ses 15 collaborateurs travaillent d'arrache-pied tout au long de l'année pour verdier et fleurir la ville. Un projet de développement de la biodiversité en ville est également en marche.

Le Service horticole a du travail plein les bras. Cette équipe de 15 personnes s'active tout au long de l'année pour rendre la cité plus verte ou... moins minérale. C'est selon. Ce ne sont pas encore les douze travaux d'Hercule, mais cela y ressemble. Imaginez: 3000 arbres et 10 km de

haies à tailler, 9 terrains de sports à entretenir, 18 000 fleurs et 30 000 plantes à cultiver pour les massifs floraux. Ces quelques chiffres sont impressionnants, mais ils ne traduisent pas la somme d'autres tâches importantes exécutées par les équipes de Philippe Romanens, chef jardinier, et d'Olivier Kolly, chef des cultures. Aujourd'hui, le Service horticole met par exemple en place de nouvelles stratégies qui doivent favoriser le développement de la biodiversité (lire en page 11) sur le territoire communal. Bulle pourrait recevoir dans quelques mois le label «commune favorable aux papillons» délivré par Pro Natura.

Aujourd'hui, la commune est divisée en trois secteurs horticoles. Le chef de secteur et son équipe s'occupent ainsi de l'entretien courant de chaque zone, notamment de la taille des ar-

Les gazons publics nécessitent une vingtaine de tontes par année

bres et des haies, du désherbage, du nettoyage ainsi que du ramassage des feuilles à la mauvaise saison. Il faut ainsi faire des tailles de formation, des tailles de rue, des tailles des grands arbres et aussi des tontes et fauchages au pied. Lors de plantation de jeunes arbres, les professionnels s'occupent aussi du tuteurage et de l'arrosage.

Les gazons retiennent également toute l'attention du Service horticole.

Les gazons publics nécessitent une vingtaine de tontes par année ainsi que des travaux de soins et de réfection réguliers. Il en va autrement pour les terrains de sports, notamment les terrains de football, le cauchemar des jardiniers. Une fois chaque match terminé, les jardiniers procèdent au «remottage» de chaque aire de jeu. Le gazon des terrains de sports est également tondu 25 fois par an au minimum et il reçoit des soins particuliers pour accueillir les joueurs de football ou de baseball, ainsi que les tireurs à l'arc. «C'est un travail très ciblé et minutieux pour que le gazon soit bon. Et lorsque l'on voit l'état du terrain après certains matches, il y a de quoi s'arracher les cheveux!» plaisante Philippe Romanens.

Les places publiques, mais également tous les bâtiments publics (les écoles,

la piscine, le cimetière, le Musée gruérien, les bâtiments de l'administration, etc.) ainsi que leurs abords, sont également sous haute surveillance. Ils reçoivent dans la mesure du possible des soins hebdomadaires. Les équipes de jardiniers, encore une fois, tondent, taillent, nettoient, désherbent ou balayent pour rendre tous ces espaces agréables pour les promeneurs. «Notre engagement au quotidien est de rendre notre ville toujours plus belle et de contribuer ainsi au renforcement de la qualité de vie pour tous ses habitants», précise Philippe Romanens.

Evidemment, le Service horticole embellit la ville, ses places et ses giratoires avec de spectaculaires massifs floraux cultivés sous serres ou tunnels dès l'hiver, sous la conduite d'Olivier Kolly. Des dizaines de milliers de plantes et de fleurs sont ainsi soigneusement élevées, puis assemblées de mars à juin dans d'harmonieuses compositions au cœur de la ville. «Avec le réaménagement du centre-ville, qui est devenu plus minéral, nous essayons de le rendre encore plus attractif avec des plantes et des fleurs», explique Olivier Kolly.

Enfin, durant l'hiver, le Service horticole n'a pas le temps de chômer, lui qui est encore mobilisé pour les opérations de déneigement.

Ville de Bulle: «commune favorable aux papillons»? **?**

Label et biodiversité



Bulle veut devenir une commune favorable aux papillons et, plus généralement, à la biodiversité. Le Service horticole met en place des processus de culture et d'entretien plus respectueux de la biodiversité.

Favoriser la biodiversité au cœur de la ville: voilà le futur objectif que s'est fixé le Service horticole. Pour y parvenir, des méthodes de culture et d'entretien respectueuses de la flore et de la faune ont été introduites. L'impulsion a été donnée par Pro Natura. L'association délivre même aux communes qui suivent un cahier

des charges précis de développement de la biodiversité le label «commune favorable aux papillons».

Après une première visite en avril dernier d'un expert de Pro Natura, Bulle est actuellement en train de mettre en place les mesures qui devraient lui permettre de revendiquer le sésame. Les horticulteurs bullois ont d'ailleurs pris part au printemps passé à une formation organisée par l'association de protection de la nature.

Ne pas faucher trop souvent les gazons, favoriser l'émergence de prairies sèches, ensemercer les zones vertes avec des fleurs indigènes ou encore utiliser les produits chimiques en dernier recours: voilà quelques mesures prises par les jardiniers bullois. Cette stratégie doit permettre aux papillons, aux insectes, mais aussi aux petits mammifères ainsi qu'aux oiseaux de se développer dans des biotopes urbains à la flore variée.

«Bien sûr, lorsque nous redonnons certains espaces à la nature, certains habitants croient que nous négligeons ces parcelles. Ce n'est évidemment pas le cas. Lorsque l'on explique cette stratégie favorable à une plus grande biodiversité, les gens comprennent et nous encouragent», explique Philippe Romanens. Le Service horticole réfléchit d'ailleurs à la pose d'une signalétique explicative, qui permettrait aux promeneurs de comprendre la démarche in situ.

En favorisant la biodiversité sur son territoire, la commune de Bulle y trouve non seulement un intérêt écologique, mais également un intérêt économique. A noter ainsi que l'entretien d'un gazon au mètre carré coûte en effet plus du double que celui d'une prairie.

Une nouvelle rencontre avec Pro Natura cet automne devrait faire avancer le processus de labellisation.

Le Service horticole

Plan de situation et information

LES STATISTIQUES

Le Service horticole gère 3000 arbres, 10 km de haies, 9 terrains de football, de baseball ou de tir à l'arc. Chaque année, c'est 18 000 fleurs et 30 000 plantes qui sont cultivées et utilisées pour les massifs floraux.



■ CONCEPT COMMUNAL DE MOBILITÉ

La ville de Bulle donne l'exemple en développant son propre concept de mobilité réglant les déplacements de ses collaborateurs. Des règles ont été imaginées et de nouveaux moyens de transport seront acquis: des vélos, des vélos électriques ou encore des cartes transmissibles Mobility ou CFF.

12

■ PLAN DE DÉPLACEMENT D'ENTREPRISE

Afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle, le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) fixe une série de mesures favorisant une réflexion sur la mobilité et sur les moyens de transport collectifs ou doux qui pourraient être développés.

13

LE POINT SUR LA MOBILITÉ ET LE TRANSPORT



■ LES FUTURS VÉLOS ÉLECTRIQUES DE LA COMMUNE

La commune repense sa mobilité

Un concept pour une ville plus mobile

Réduire la pollution et les nuisances sonores en limitant le trafic au centre-ville, voilà les objectifs que se sont fixés les autorités communales. La H189 et les transports d'agglomération Mobul sont deux clés du dispositif. Des mesures d'accompagnement sont également déployées dans la cité pour garantir sur le long terme les effets positifs constatés à ce jour.

La mise en service de la route de contournement H189 et des transports en commun Mobul ne clôt pas le dossier mobilité. Bien au contraire, un ambitieux concept pour favoriser la mobilité douce va être développé dans l'agglomération ces prochaines années. Le but principal de ces mesures est toujours le même: réduire les nuisances sonores et la pollution dans la ville. Bref, il s'agit d'améliorer la qualité de vie des Bulloises et des Bullois.

L'objectif de réduction du trafic de 50% au centre-ville de Bulle doit être garanti sur le long terme. Aujourd'hui, la route de contournement et Mobul ont déjà commencé à déployer leurs effets. Et si les objectifs de réduction de trafic, de pollution et de nuisances sonores fixés pourraient être atteints rapidement, rien n'est moins sûr pourtant à moyen et long termes. En effet, l'évolution démographique (en moyenne 450 nouveaux arrivants

par an depuis 2006) – annonce le passage des 20 000 habitants à l'horizon 2013. «Il est important que les mesures de limitation du trafic soient efficaces sur le long terme et que le trafic soit sous contrôle également avec 3000 habitants de plus. Pour cela, nous devons poursuivre la mise en place des mesures d'accompagnement dans la cité telles que le concept de stationnement, les mesures à modération de trafic ou encore la mise en place d'une signalisation adaptée», explique Jean Hohl, ingénieur de ville.

FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE

Pour tenir ce cap, la ville de Bulle met en place un concept de mobilité pour son territoire. «L'objectif n'est pas de limiter la mobilité, explique Jean Hohl. Au contraire, il s'agit de développer l'offre en faisant la promotion d'autres moyens de locomotion, qui ont moins d'impact que les transports individuels motorisés.

■ La commune a adopté au début de l'été son propre concept de déplacement

Techniquement, on peut parler ici de transfert modal.» L'idée est de favoriser autant que possible l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce avec le développement de chemins réservés à ce type de moyens de transport (pistes cyclables, bandes cyclables, etc.). La ville ne fait pas cavalier seul, mais planifie ses mesures avec les communes partenaires de l'agglomération. L'objectif poursuivi par les autorités est de développer un concept de mobilité qui permette de relier les communes voisines entre elles.

La commune a adopté au début de l'été son propre concept de déplace-

ment, afin de favoriser l'utilisation des transports en commun et de la mobilité douce. Afin de renforcer l'offre en moyens de transport professionnels pour ses collaborateurs, Bulle va faire l'acquisition de vélos et de vélos électriques, de cartes transmissibles Mobility ainsi que d'un abonnement à CFF business travel pour l'achat de billets de train.

BULLE DONNE L'EXEMPLE

Des règles de déplacement ont été instaurées. En fonction du lieu de destination du déplacement (intérieur ou extérieur à la commune), de la nature du déplacement (par exemple le transport de matériel ou non), de la desserte en transports publics, les employés peuvent recourir uniquement à certains moyens de transport.

A l'intérieur de la commune, l'employé peut par exemple utiliser la marche, le vélo ou le vélo électrique avec ou sans remorque pour se déplacer. Dans le cas de déplacement avec du matériel encombrant, il pourra faire usage d'un véhicule de service, en privilégiant les solutions les moins nocives pour l'environnement.

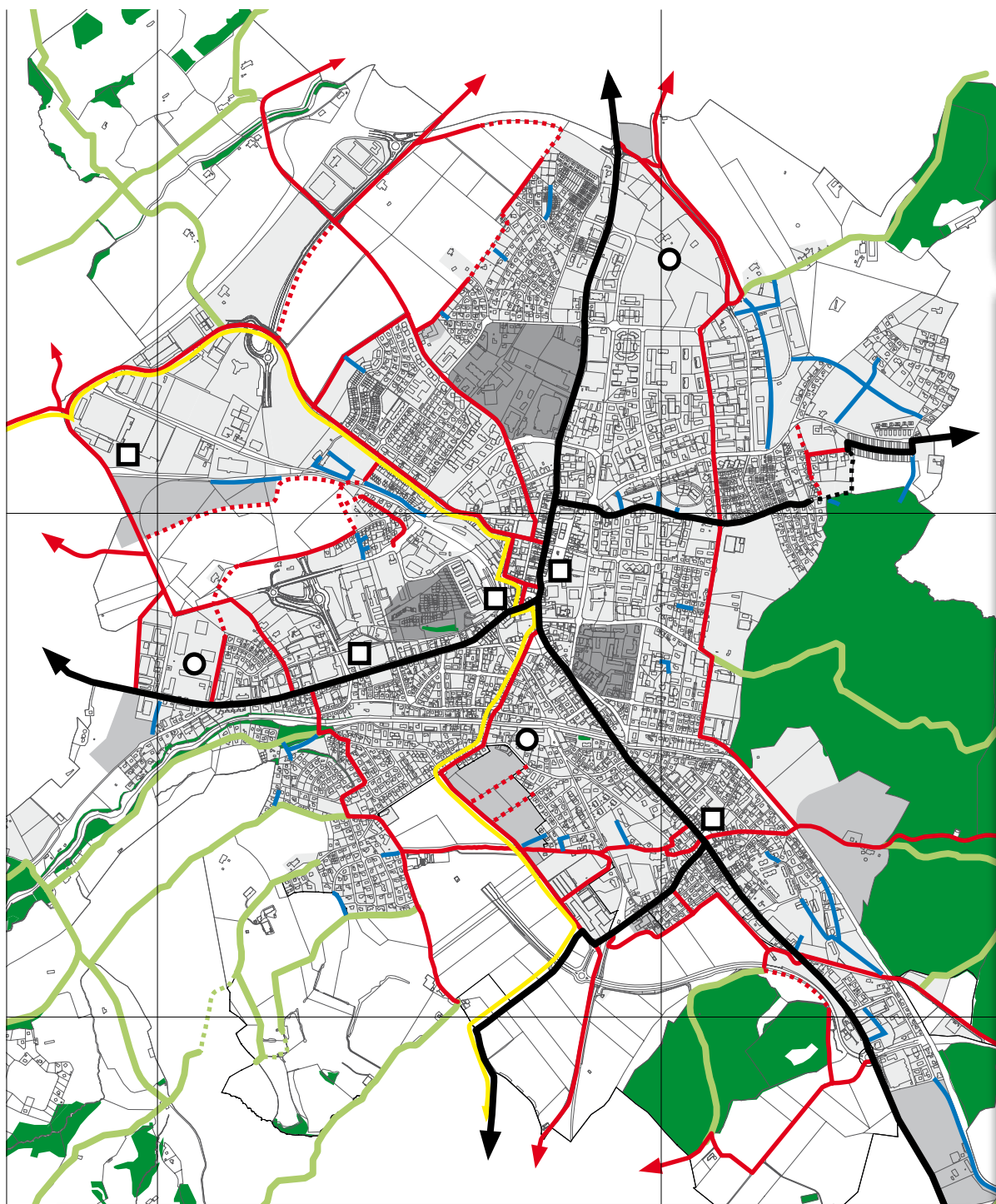
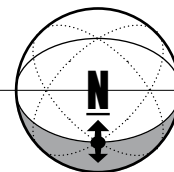
Pour les déplacements à l'extérieur de la commune, la priorité est donnée aux transports en commun si la desserte est bonne. Sinon, une voiture de service ou la solution Mobility seront possibles. Dans tous les cas, le covoiturage sera privilégié.

Le partage des véhicules de la commune ainsi que celui des cartes Mobility est possible via un système informatique centralisé.



Le plan de la mobilité douce

Tous les réseaux et itinéraires



PLAN DE DÉPLACEMENT D'ENTREPRISE

La ville compte également faire la promotion de la mobilité douce et des transports en commun auprès des entreprises locales. Les sociétés qui comptent plus de 30 employés sont invitées à présenter leur propre concept de mobilité.

Le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) contient les mesures prises par la société pour favoriser le transfert modal des transports individuels motorisés vers les transports en commun ou de mobilité douce. Le PDE est ainsi une démarche visant à aborder de manière globale et intégrée la problématique des déplacements liés au fonctionnement d'une entreprise. Cette réflexion tient compte autant des employés, des clients, des visiteurs que des fournisseurs. L'élaboration de ce type de stratégie favorisant un report modal permet de tendre vers une mobilité plus durable.

FAVORISER LE TRANSFERT MODAL

La promotion des alternatives aux transports individuels motorisés au moyen d'un PDE n'a pas seulement un impact favorable sur le trafic local, donc sur le bruit et la pollution, mais elle contient également des avantages pour l'entreprise. Elle lui permet d'économiser sur les coûts de déplacements de ses collaborateurs. En limitant le stress et la fatigue liés au déplacement individuel, cette stratégie permet d'augmenter l'efficacité au travail. Une meilleure gestion de l'espace est possible pour l'entreprise, notamment en termes de stationnement. Un transfert modal favorisé a également un impact sur l'amélioration du contexte social, le covoiturage, l'usage des transports publics ou l'auto-partage favorisant les contacts. Ces processus permettent aussi la valorisation de l'image de l'entreprise auprès de ses publics.

ÉLÉMENT DE MAILLAGE FIN À COMPLÉTER

ITINÉRAIRE NATIONAL DE CYCLOTOURISME («Routes des Lacs»)

ZONE À BÂTIR | EXTENSION DE LA ZONE À BÂTIR

SECTEUR À ÉTUDIER

STATIONNEMENT POUR CYCLES

ILOT AVEC PERMÉABILITÉ PIÉTONNE À AMÉLIORER

RÉSEAU PRINCIPAL EXISTANT

RÉSEAU PRINCIPAL À CRÉER

RÉSEAU SECONDAIRE EXISTANT

RÉSEAU SECONDAIRE À CRÉER

RÉSEAU TOURISME | LOISIRS EXISTANT

RÉSEAU TOURISME | LOISIRS À CRÉER



LA PHOTO MYSTÈRE

Découvrez l'endroit qui a été photographié et gagnez 50 francs.

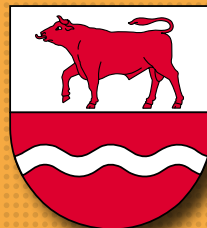
16

BULLE VERTE

L'eau virtuelle est la quantité d'eau nécessaire à la production de la nourriture que nous consommons ainsi qu'à tous les biens que nous utilisons au quotidien.

15

ACTUALITÉS BULLOISES



EXPOSITION «SI JAMAIS»

Prestation communale, l'aide sociale a toute une histoire. Une exposition retrace son développement et son importance dans le filet social suisse.

16

Invitation: excursion forestière dans la vallée de la Trême

Zone de biodiversité

La vallée de la Trême dévoile ses secrets. Le Service forestier fribourgeois, le Triage forestier de la Sionge et l'Unité de gestion Bulle-Bouleyres invitent la population à une journée découverte à l'occasion de la mise en place de la signalisation de la Zone de biodiversité de la vallée de la Trême.

L'assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2010 Année internationale de la biodiversité. A cette occasion, le Service forestier fribourgeois ainsi que le Triage forestier de la Sionge et l'Unité de gestion Bulle-Bouleyres organisent le 28 août 2010 une journée d'information destinée au public en général dans la vallée de la Trême. L'objectif est de marquer la mise en

place de la signalisation de la Zone de biodiversité de la vallée de la Trême.

Aujourd'hui, dans la région de la Petite Citard, de la Cuvigne et des Villius-dessus, une zone de tranquillité a été dessinée pour permettre au très menacé grand tétras de bénéficier d'un ultime sanctuaire. Cette nouvelle zone doit permettre à l'oiseau, mais également au reste de la faune, de se protéger du remue-ménage joyeux des promeneurs et des tribus qui squattent les rives de l'affluent de la Sarine. C'est dans cette optique qu'une signalisation particulière a été conçue pour cette zone.

Le rendez-vous de cette journée du 28 août est fixé à la cabane d'Inson. Un balisage sera mis en place depuis la route de la Part-Dieu. Le personnel du Service des forêts et de la faune comme les ingénieurs forestiers, gardes-forestiers et gardes-faunes seront présents pour commenter ces excursions aux visiteurs. Diverses thématiques liées à la biodiversité en forêt seront abordées lors de l'excursion. Une occasion de découvrir la faune et la flore, la sylviculture, le rajeunissement des forêts, et d'être sensibilisé aux bons comportements à avoir en forêt.

L'excursion se fera à pied et durera environ une heure et demie. De petits groupes seront formés avec les participants, de manière à rendre



les présentations plus intéressantes et à limiter les dérangements sur le milieu. Les participants veilleront à s'équiper de manière à pouvoir marcher en forêt. Les véhicules seront laissés sur les places de parc de la cabane d'Inson. Des tables et des

bancs seront installés pour les personnes désirant pique-niquer sur place lors de la manifestation.

Les départs seront possibles le matin entre 10 h et 11 h 30 et l'après-midi entre 13 h 30 et 15 h.

PROGRAMME DU TOUR DANS LA VALLÉE DE LA TRÊME

HORAIRES

SAMEDI 28 AOÛT 2010

Rendez-vous à la cabane d'Inson
Un balisage sera mis en place depuis la route de la Part-Dieu.

DÉPART:

entre 10 h et 11 h 30 et
entre 13 h 30 et 15 h

INFORMATIONS ET CONTACTS

4^e arrondissement forestier, Bulle

Tél. 026 305 23 64

E-mail: foret4@fr.ch

O. Klopfenstein, garde-forestier

Tél. 078 488 46 33

E-mail: KlopfensteinO@fr.ch

» L'objectif est de marquer la mise en place de la signalisation de la Zone de biodiversité de la vallée de la Trême

Bulle verte

Eau virtuelle: cette eau venue d'ailleurs

EXEMPLES CHIFFRÉS DE DÉPENSES EN EAU

SOURCE: www.waterfootprint.org

Tous les jours, nous consommons de l'eau. Selon les chiffres officiels, le Suisse moyen utilise près de 160 litres d'eau par jour pour ses besoins alimentaires, en hygiène et domestiques. Face à cette réalité, beaucoup tentent désormais de revoir leurs gestes quotidiens afin de limiter le gaspillage d'une denrée certes abondante sous nos latitudes, mais posant problème au niveau mondial. Se pourrait-il cependant que notre mode de vie ne nous dise pas tout sur notre façon d'utiliser cette richesse naturelle? A l'ère des échanges internationaux, serait-il possible que l'eau devienne, sans en avoir l'air, une ressource stratégique?

QU'EST-CE QUE L'EAU VIRTUELLE?

De manière simplifiée, l'eau virtuelle peut être définie comme la quantité d'eau nécessaire à la production de la nourriture que nous consommons ainsi qu'à tous les biens que nous utilisons chaque jour. Si cette réflexion peut sembler exagérée, la révélation des volumes concernés amène très vite à une interrogation sur le comportement de notre société et sur ses conséquences à court et moyen termes.

Ainsi, alors que nous nous posons la question de savoir si une douche est préférable à un bain pour des raisons d'économie, nous ignorons

par exemple qu'un kilogramme de cuir a nécessité plus de 16 500 litres d'eau tout au long de son processus de production.

UNE LOGIQUE IMPLACABLE

Le concept d'eau virtuelle apparaît comme une logique implacable, liée à tous les biens de notre société. Il serait faux de penser pouvoir y échapper totalement par une modification de notre comportement. Ce problème pourrait sembler anodin s'il ne se situait pas dans le contexte mondial actuel, dans lequel les ressources en eau constituent désormais un problème vital. Notre société de consommation n'est-elle pas en train d'accélérer l'assèchement des régions qui, pour produire la nourriture et les biens que nous exigeons, en sont réduites à puiser dans leurs réserves? En parallèle, la survie de celles-ci ne

dépend-elle pas de l'exportation de ces productions? Loin de faire le procès de notre mode de vie, il s'agit ici de prendre conscience de la complexité des échanges économiques internationaux et de leurs conséquences.

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

La consommation en eau d'un pays est généralement estimée sur la base de son utilisation directe, à savoir ses besoins domestiques, agricoles, industriels ou énergétiques. Cette manière de voir n'offre cependant qu'un aperçu partiel de l'impact réel de cette notion sur les ressources en eau de la planète.

En effet, plus généralement, il est nécessaire de tenir compte des biens importés par un pays, lesquels agiront sur la consommation en eau de ses fournisseurs. Dans le même ordre d'idée, ce même pays aura dépensé de

l'eau en produisant des denrées ou des services destinés à son industrie d'exportation. Entre les deux, les différences peuvent être de taille et l'équilibre mal réparti. Cette nouvelle façon de quantifier les dépenses en eau devrait engendrer une réflexion sur une politique mondiale favorisant les échanges ciblés.

UNE PRISE DE CONSCIENCE

L'eau est un bien précieux. En Suisse, les mesures proposées pour les économies d'eau se limitent souvent à une diminution de la consommation dite «directe». Celle-ci ne représente pourtant qu'un tout petit pourcentage par rapport à notre utilisation totale d'eau virtuelle, laquelle s'élève en moyenne à plus de 4600 litres par jour et par habitant. S'il ne se modifie pas, le mode de vie de grande consommation pèsera vite très lourd dans la balance mondiale et dans les défis qui nous attendent. Sachons dès lors en prendre conscience par des comportements quotidiens plus respectueux de notre région au sens large, notre planète.

N.B.: les chiffres mentionnés peuvent certainement prêter à discussion, l'essentiel restant cependant la problématique exposée.

EXPOSITION «SI JAMAIS»

12 jours pour découvrir la pauvreté



Du 4 au 16 octobre prochain, l'exposition itinérante «Si jamais» fait une halte de 12 jours à Fribourg Centre. Son but: sensibiliser le grand public aux thématiques liées à la pauvreté et à l'exclusion, tordre le cou aux clichés tenaces et faire connaître la réalité vécue par les personnes précarisées.

La mise sur pied de cette exposition durant l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une initiative de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

Les abus dans l'aide sociale sont largement thématiques aujourd'hui par les médias, mais l'organisation et la réalité de l'aide sociale au quotidien sont méconnues du grand public. On oublie que, de nos jours, cette aide est un soutien indispensable aux personnes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins par elles-mêmes. Elle recouvre

différents aspects et prestations qui méritent d'être expliqués.

PRIVILÉGIER L'INTERACTIVITÉ

Le concept de l'exposition «Si jamais» fait la part belle à l'interactivité et à l'aspect ludique. Partant d'informations de base sur l'aide sociale, l'exposition offre la possibilité aux visiteurs de se mettre à la place de personnes bénéficiaires de l'aide sociale via un jeu informatique et d'aborder des thématiques diverses.

Ces derniers mois, l'exposition «Si jamais» a déjà parcouru plusieurs villes de Suisse, notamment Berne, Lucerne, Saint-Gall et Bâle. A Fribourg, c'est la Direction de la santé et des affaires sociales qui a repris l'organisation et la coordination de l'événement. La présence de l'exposition à Fribourg Centre n'est pas anodine, car elle permet de toucher des publics hétérogènes dans

un lieu emblématique de la consommation.

Dans le cadre de cette Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le canton de Fribourg a prévu des activités et manifestations parallèles à l'exposition «Si Jamais», impliquant diverses associations et institutions. Un document pédagogique accompagnant l'exposition a également été remis aux enseignants. Cette large campagne d'information vise, notamment, à rendre compte des multiples facettes de l'aide sociale et à aborder des thèmes de société comme l'endettement ou l'accès au savoir. Le programme complet fera l'objet d'une large communication durant le mois de septembre prochain.

RENSEIGNEMENTS | CONTACTS

www.admin.fr.ch/dsas

Le concours du Bulletin

L'événement et la photo mystère

Le bulletin vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver le lieu photographié. Le gagnant, ou la gagnante, sera averti personnellement.

M. Ernesto Castro, domicilié à La Tour-de-Trême, a gagné le prix de 50 francs de la dernière photo mystère après tirage au sort. Il s'agissait de l'école primaire de la Léchère.

Pour participer, remplissez le talon-réponse ci-dessous et envoyez-le à:

VILLE DE BULLE
Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle

ou écrivez à:

► bulletin@commune.bulle.ch



RÉPONSE:

NOM ET PRÉNOM:

ADRESSE:

TÉLÉPHONE:

ÉCRIVEZ-NOUS! @

VILLE DE BULLE / LE BULLETIN

Grand-Rue 7
C.P. 32
1630 Bulle

► bulletin@commune.bulle.ch

IMPRESSUM

ÉDITION

Ville de Bulle
Grand-Rue 7, C.P. 32
1630 Bulle

CONCEPTION ET RÉALISATION

16a communication
Battiste + Adrien Cesa
C.P. 284
1630 Bulle

CORRECTION

Fabienne Pochon

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

16a communication

TIRAGE

10 000 exemplaires